

# SAISON 2026

## NAGE AVEC PALMES

### RÈGLES DE SÉLECTION ÉQUIPE DE FRANCE

Règles validées par le Comité Directeur National en date du 17/12/2025

### CHAMPIONNAT DU MONDE JUNIOR EAU LIBRE

Lieu à définir ()

Du x au x mois 2026

*« Pouvoir sélectionner les meilleurs français à un moment précis de la saison pour performer lors de l'échéance internationale ciblée »*

## A – OBJECTIFS DE PERFORMANCE DE L'OLYMPIADE

### A1 – Les objectifs du collectif « Jeunes » :

- ✓ Alimenter l'équipe de France « Séniors » 2029 / 2032
- ✓ Former à la « culture sportive », positionner le bon niveau d'exigence au plan sportif et construire l'esprit d'équipe
- ✓ Se confronter aux nations « leader » de la discipline
- ✓ Figurer systématiquement au tableau des nations médaillées au championnat du Monde

### A2 – Les objectifs au titre des relais :

- ✓ Être finaliste de l'épreuve

### A3 – Les objectifs individuels :

- ✓ Prendre de l'expérience à l'international
- ✓ Progresser individuellement via la dynamique collective (stratégie relai)
- ✓ Être finaliste de l'épreuve

## B – MODALITÉS DE SÉLECTION

**B1** – Seuls les sportifs à jour de leur licence FFESSM, de leur passeport (valide au moins 6 mois après la date du championnat visé), de leur assurance, de leur certificat de formation prévention antidopage (ADEL), de leurs factures dues à la FFESSM, de leur certificat médical signé d'un médecin du sport (ou de leur suivi médical réglementaire pour les sportifs listés de haut niveau) pourront prétendre être sélectionnés.

**B2** – La fourchette d'âge pour participer aux compétitions officielles CMAS Junior est de 14/17 ans révolus.

### ÉPREUVES CONCERNÉES

**B3** – Les sélections se feront prioritairement sur la base des résultats aux épreuves du 1000 mètres dans l'objectif de composer un relais multi mixte performant (cf. chapitre A)

**B4** – Les sélections pourront être complétées à titre individuel au regard des résultats sur les épreuves du 3 km BI et du 5 km SF.

### COMPÉTITIONS SÉLECTIVES

**B5** – La sélection sera établie à partir des performances individuelles réalisées lors du championnat de France NAP Eau Libre de la saison 2026.

### CONDITIONS À SATISFAIRE POUR PARTICIPER A LA COMPÉTITION DE SÉLECTION

**B6** – Avoir participé au championnat de France Elite Piscine de la saison 2026.

**B7** – Au titre du relai : aucune

**B8** – À titre individuel :

- ✓ Avoir réalisé un Temps Junior Eau Libre (TJ EL) à l'occasion de compétitions officielles inscrites au calendrier de la FFESSM, de la CMAS ou d'une fédération nationale étrangère membre de la CMAS à la condition d'être organisée en bassin de 50 mètres avec chronométrage électronique :
  - 5 km SF : TJ EL du 800 SF
  - 3 km BI : TJ EL du 400 BI
- ✓ Les TJ EL sont à réaliser à échéance du championnat de France NAP Eau Libre.

**B9** - Les TJ EL sont précisés au chapitre G du présent règlement.

### C – PROPOSITION A LA SELECTION AU TITRE DES RELAIS

**C1** – Un sportif qui aura réalisé les performances suivantes, dans l'épreuve individuelle du 1000 mètres BI ou du 1000 mètres SF, chez les filles et les garçons, sera proposé à la sélection en équipe de France Junior :

- ✓ Être vainqueur de l'épreuve au classement « scratch » catégories d'âges cadet et junior confondues

### D – PROPOSITION A LA SELECTION A TITRE INDIVIDUEL

**D1** – Un sportif qui aura réalisé les performances suivantes sera proposé à la sélection en équipe de France Junior (conditions cumulatives) :

- ✓ Être vainqueur de l'épreuve du 3 km BI ou du 5 km SF
  - Chez les garçons : au classement « scratch » filles et garçons, catégories d'âge cadet et junior confondues
  - Chez les filles : au classement « scratch » filles, catégories d'âge cadet et junior confondues
- ✓ Répondre aux objectifs de performance précisés au chapitre A du présent règlement

### E – OFFICIALISATION DES SÉLECTIONS

**E1** – Le comité de sélection se réuni à l'issue des compétitions sélectives.

Le comité de sélection est composé :

*Avec voix décisionnelle*

- ✓ De l'élu chargé de l'animation nationale et du haut niveau au sein du Comité Directeur National (représentant le Président Fédéral)
- ✓ Du DTN
- ✓ Du CTN en charge de l'animation nationale et du haut niveau
- ✓ De l'entraîneur principal du collectif ou à défaut d'un entraîneur fédéral national de la discipline, non juge et partie, identifié par le DTN
- ✓ Du Président de la commission nationale concernée ou son représentant

*Avec voix consultative*

- ✓ Du médecin des équipes de France
- ✓ Des entraîneurs nationaux en charge d'un Pôle France NAP

Le comité de sélection travaille à partir de :

- ✓ La liste nominative des sportifs proposés à la sélection établie par la DTN à l'issue des compétitions sélectives dans la stricte application des présentes règles ;
- ✓ La traduction opérationnelle du PPF à savoir la stratégie d'engagement mise en place, épreuve par épreuve, pour atteindre les objectifs fixés au chapitre A et satisfaire les critères précisés au E3.

**E2** - Dans le cas où un membre du comité de sélection serait en position de juge et partie, ce dernier n'aura pas capacité de prendre part aux débats.

**E3** – La sélection définitive des sportifs proposés à la sélection et leur éventuel départage en cas d'égalité, seront opérés à partir des critères ci-après :

- ✓ Progression au cours de la saison et capacité de progresser jusqu'à l'échéance
- ✓ Résultats au championnat du Monde Junior de la saison précédente
- ✓ Profil du sportif au regard des choix stratégiques qui s'imposeront, épreuve par épreuve, pour garantir le meilleur niveau de performance de l'Équipe de France ainsi que la bonne cohésion du groupe
- ✓ Engagement à nager dans les relais
- ✓ Respect de la convention de haut niveau (le cas échéant)

**E4** - La liste définitive des sélectionnés en Équipe de France est établie et ratifiée par le DTN. Elle paraît dans les 72h suivant la réunion du comité de sélection.

**E5** – La sélection d'un sportif pourra être remise en question à l'issue de chaque action de la préparation terminale de l'équipe de France si son comportement, son engagement et son niveau de performance ne sont pas conformes aux objectifs fixés au chapitre A du présent règlement et au respect de la convention d'équipe de France ou de haut niveau.

#### **F - ENGAGEMENTS**

**F1** – Les sportifs sont engagés dans les épreuves pour lesquelles ils ont satisfait les conditions de sélection.

**F2** - En fonction des choix stratégiques qui s'imposeront lors de la compétition, épreuve par épreuve, d'autres engagements pourront être envisagés pour chaque sportif. Les engagements définitifs seront validés par le DTN sur proposition de l'entraîneur principal de l'Équipe de France concernée après avis du (des) entraîneurs(s) adjoint(s) et, le cas échéant, de l'entraîneur de la structure ou du club dans lequel le sportif s'entraîne au quotidien.

**F3** - En fonction des stratégies d'engagement qui seront mises en place, un relai pourra être recomposé et/ou complété à la discrétion du DTN par des sportifs sélectionnés à titre individuel.

#### **G – TEMPS SÉLECTION JUNIORS EAU LIBRE**

**Bassin de 50 mètres – Chronométrage électronique**

FILLES	JUNIOR
<b>MONOPALME SURFACE</b>	
<b>800 SF</b>	7.26
<b>BIPALMES SURFACE</b>	
<b>400 BI</b>	4.03

GARÇONS	JUNIOR
<b>MONOPALME SURFACE</b>	
<b>800 SF</b>	7.01
<b>BIPALMES SURFACE</b>	
<b>400 BI</b>	3.43